

Commentaires sur le Rapport de Greenpeace : “La forêt boréale canadienne: une bombe de carbone à retardement”



Pierre Bernier, ing.f., Ph.D.

Greenpeace vient de publier un nouveau rapport demandant de « mettre en réserve les secteurs intacts de la forêt boréale », basant une partie de son argumentation sur la prétention que la coupe forestière engendre des émissions de carbone importantes. Le rapport parle d'un prélèvement annuel de 36 millions de tonne de carbone par la coupe, une donnée qui semble plausible. Il laisse cependant entendre que ces 36 millions de tonnes constituent une émission nette de carbone en le comparant aux émissions des voitures légères au pays. Or, cet argument est erroné et j'aimerais donc offrir certains commentaires permettant de le rectifier. Le terme « forêt » est utilisé ci-dessous pour désigner un grand ensemble écologique soumis à un régime de perturbations donné.

Prenons le cas des feux de forêt. Chaque année, bon an, mal an, les feux brûlent environ 2 millions d'hectares de forêt boréale commerciale canadienne. Or, malgré l'importance des superficies brûlées, la perte nette annuelle de carbone engendrée par les feux peut en fait être nulle ! En effet, la vraie perte de carbone engendrée par les feux n'est pas la somme des pertes annuelles, mais plutôt la différence entre les quantités de carbone que la forêt contiendrait s'il n'y avait pas de feux, et celle qu'elle contient sous le régime actuel de feux. Et si le régime des feux était constant année après année et que la forêt avait atteint un équilibre avec ce régime, les feux, aussi importants soient-ils, n'engendreraient plus aucune émission nette additionnelle.

Il en va essentiellement de même pour les coupes. La récolte des arbres est en fait une perturbation additionnelle sur le territoire. Comme pour les feux, la perte nette engendrée par les coupes n'est donc pas le cumul des pertes annuelles (le 36 millions de tonnes de carbone), mais plutôt la différence entre la quantité de carbone que la forêt contiendrait en l'absence de récolte et celle qu'il y a lorsque la forêt est soumise à un régime d'aménagement avec coupe. Et, si le régime de récolte ne change pas, l'émission nette annuelle tend vers zéro à mesure que la structure d'âge de la forêt s'approche du nouvel équilibre imposé par l'ajout des coupes. La différence entre cette réalité et ce que le rapport de Greenpeace affirme est substantielle.

Le rapport de Greenpeace ajoute avec raison qu'il y a d'autres émissions liées à la coupe, dont celles liées à l'extraction des arbres et la transformation du bois. Par contre, le rapport classe comme émissions additionnelles celles dues à la décomposition post-récolte de la matière organique du site. Or, ces émissions font partie intégrale de la dynamique d'équilibre décrite ci-dessus et ne constituent donc pas une émission additionnelle.

Le rapport omet par contre de souligner les gains réels réalisés par l'utilisation des produits du bois au sens large: produits solides, papiers et bioénergie. En bref, les analyses de cycle de vie démontrent que si on élimine le bois comme matière première en conservant le carbone en forêt, l'utilisation accrue des produits de substitution comme l'acier et le béton pour les structures fait augmenter les émissions nettes de CO₂. C'est toute la notion de « fuite » enchâssée dans les documents du Protocole de Kyoto qui est en cause ici. La bioénergie à partir du bois est aussi préférable à celle provenant de combustibles fossiles. Et la substitution du bois par des matières agricoles pour la production industrielle de produits de papier ne se ferait pas sans déboisement ou retrait de grandes superficies agricoles de la production alimentaire, sans compter l'utilisation de fertilisants dont la fabrication est très énergivore. Et ces émissions sont annuelles et pleinement cumulatives, contrairement aux émissions issues des forêts qui diminuent dans le temps alors que les forêts tendent vers leur nouvel équilibre.

Donc oui, l'imposition d'un régime de coupe à une forêt jamais coupée génère des émissions de carbone, mais certainement pas autant que ne le prétend le récent rapport de Greenpeace, et surtout pas autant à long terme que de l'utilisation de produits de substitution. Il faut voir le problème dans son ensemble. La protection de la forêt pour la biodiversité est une cause noble en soi, mais la justifier en se basant sur de mauvais arguments peut mener *in fine* à de mauvaises décisions de gestion.